

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 NOVEMBRE 2021**

Le conseil municipal de Saint André de Rosans s'est réuni, après convocation du 29/10/2021 à la salle polyvalente, sous la présidence du maire Mme Cécile LIOTARD.

Présents : Cécile LIOTARD, Éric RANGER, Jean-Pierre GAY, Gilles TOUAT, Philippe ANDRE, Muriel BRUNET Maelle MICHEAU, Norbert ESCALIER.

Excusés Véronique BIDON, Anne VREVEN.

Absent : Lionel ASTIER

Approbation du compte- rendu du dernier conseil municipal (29 septembre 2021).
Nomination d'un secrétaire de séance, Norbert Escalier se propose.
Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour.

1 – Délibération demande de subvention agence de l'eau, pompage Sironne.

Cécile rappelle que le projet du pompage de Sironne, 285 000 € HT, avait été inscrit, par l'intermédiaire de la Communauté de Commune, dans le contrat ZRR (contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale avec l'Agence de l'Eau) par délibération du 27 novembre 2020. A ce jour il semblerait que notre dossier n'est pas retenu. Un dossier de demande individuel doit être fait auprès de l'Agence de l'Eau pour essayer d'obtenir une subvention de 30% du montant hors taxe des travaux soit : 85 500 €.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Délibération demande de subvention Région, appartements communaux.

La commune a demandé une subvention à la Région d'un montant de 12 000 € pour la rénovation des deux appartements communaux par délibération du 10 mai 2021. Cécile nous explique que notre dossier de demande ne peut être accepté que si la commune demande un classement en logements sociaux de ces appartements. C'est la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui gère les demandes de classement. Il entraîne des contraintes aussi bien au niveau du montant des loyers ? qui ne doit pas dépasser 5.36 € du m2 mais également sur le choix des futurs locataires avec des plafonds de ressources à ne pas dépasser.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas demander le classement en logements sociaux afin d'avoir plus de liberté sur le choix des locataires avec pour but principal de pouvoir proposer aux jeunes, ou retraités de notre commune des possibilités de logements avec des loyers modérés car le constat est fait qu'il est de plus en plus difficile de se loger sur

la commune surtout en raison du prix élevé des maisons à la vente et du peu de logements proposés à la location.

En remplacement une demande de subvention auprès de la DETR (Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux) peut être tentée. Les dossiers sont à déposer entre le 1/12/2021 et le 31/12/2021.

Délibération demande de subvention DETR rénovation appartements communaux :

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Délibération classement en logements sociaux.

Votants : 8 Pour : 1 Contre : 7 Abstention : 0

4 – Adressage.

La Communauté de Commune, avec qui nous avons passé une convention pour l'adressage de la commune, nous a fait un retour suite au travail effectué en commission sur la dénomination des chemins. Sept conseillers ont travaillé sur ce thème (Jean-Pierre, Éric, Gilles, Maëlle, Anne, Muriel, Cécile). Quelques petites modifications sont à apporter au niveau du départ de certains chemins et deux noms sont modifiés.

Messieurs Angélini et Auclair, présents à la réunion demandent à intervenir sur le sujet. Monsieur Auclair précise avoir fait une proposition de nom concernant le chemin qui conduit à leur domicile et souhaite savoir si le conseil municipal a pris en compte cette demande.

Cécile explique qu'elle a informé la commission de cette proposition lors de la réunion de travail. Des règles avaient été établies, notamment celle d'utiliser le nom des lieux dits sur la carte IGN du secteur. Par équité, la commission a préféré se tenir à ces règles. Le conseil municipal approuve ce choix.

Après l'enregistrement des corrections apportées, l'adressage sera, pour information, porté à la connaissance de la population par l'intermédiaire de la commission communication et mis en consultation au secrétariat de mairie avant d'être définitivement validé par délibération au prochain conseil municipal.

5 – Délibération demande de subvention défibrillateur.

Cécile est informée par nos conseillers départementaux qu'il reste un « fond de tiroir » sur l'enveloppe cantonale réservée à l'achat de petits équipements mais que, si la commune à des besoins elle doit faire la demande de subvention très rapidement.

Le conseil municipal décide de faire une demande pour l'achat d'un défibrillateur.

Prix du défibrillateur : 2 000,00 HT.

Subvention du département : 70%

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Questions diverses.

■ *Travaux chemins communaux.*

Les travaux sur les chemins de Lachau et Bois de Trou sont terminés.

■ *Chemin de Deline.*

Mr Scutnaire Bruno demande au conseil municipal, l'autorisation d'effectuer, à ses frais, des travaux de réparation, sur le chemin de Deline qui dessert sa maison à Sironne.

Le conseil municipal accepte.

■ La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h00 devant le monument aux morts de la commune, Gilles va récupérer la gerbe chez la fleuriste à Laragne.

■ Monsieur Auclair signale qu'il y a des trous très importants sur le chemin qui mène à leur habitation. En attendant de pouvoir les boucher avec de l'enrobé à froid, il est décidé de faire ce travail avec le gravier qui reste des derniers travaux effectués. L'ESAT fera cette prestation.

■ Muriel rappelle que les bassins n'ont toujours pas été nettoyés. Cécile doit renvoyer par sms la composition des groupes qui avait été faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h18.